

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUREUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-017-18761/25/BM

■ Grand Site Concors Sainte-Victoire : Renouvellement de l'adhésion au Réseau des Grands Sites de France, paiement de la cotisation 2026 - Approbation d'une convention

146169

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Réseau des Grands Sites de France, dont le Grand Site de France Concors Sainte-Victoire a été l'un des membres fondateurs en 2000, regroupe plus de 53 membres, collectivités gestionnaires de Grands Sites de France déjà labellisés ou en projet. Force de proposition dans la réflexion nationale et internationale sur le devenir de hauts-lieux patrimoniaux, confrontés au défi de leur protection face à une pression touristique et urbaine croissante, il représente les collectivités gestionnaires de ces Grands Sites.

À ce titre, il est consulté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires dans le cadre de l'instruction de demandes de label, comme cela a été le cas pour les 2 précédents renouvellements du label pour Concors Sainte-Victoire et comme cela sera le cas pour le prochain à venir en 2026.

Le Réseau apporte à ses membres un appui technique et des compétences pluridisciplinaires en matière de préservation, de gestion et de mise en valeur des paysages remarquables : ateliers de travail sur site, missions d'expertise, banques de données et d'expériences, publications, rencontres nationales, ...

Il s'attache à valoriser et promouvoir les Grands Sites de France et leurs initiatives. Il développe des outils communs de découverte et de communication. Il contribue à l'attractivité de la destination France et agit à l'international au travers du Pôle international francophone de formation et d'échanges qu'il anime.

À titre d'exemples, pour Concors Sainte-Victoire :

- Le renouvellement de la labellisation « Grand Site de France » de 2019 a bénéficié de l'appui technique du Réseau.
- En mars 2023, la reconnaissance de l'expertise des équipes métropolitaines du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire a donné lieu à une invitation à participer à un atelier international en Albanie, dans le cadre d'un projet de mise en valeur pluridisciplinaire. Des conseils ont été apportés sur la gouvernance à constituer, le périmètre d'action à définir et les modalités de gestion à mettre en œuvre.
- En juin 2024 une grande journée festive a été organisée pour fêter les 20 ans de la labellisation Grand Site de France, à laquelle le Président du Réseau a participé. Elle avait pour objectifs de rassembler les acteurs du Grand Site Concors Sainte-Victoire ; capter le grand public afin d'améliorer sa connaissance du Grand Site, lui permettre de découvrir ses missions, le sensibiliser et l'inciter à participer à sa préservation ; et enfin restituer le rôle de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui coordonne la gestion de cet espace naturel.
- Des séminaires sont régulièrement organisés pour rapprocher entre eux les acteurs du territoire et insuffler les valeurs et l'esprit des Grands Sites de France ; ils sont animés par le Réseau.

L'adhésion au Réseau est soumise au paiement d'une cotisation annuelle comprenant une part variable en fonction du budget annuel de la structure adhérente et une cotisation complémentaire à destination des membres actifs pour « l'année de renouvellement de label ».

Le barème des cotisations à partir de 2020 a été fixé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 du Réseau des Grands Sites. Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, structure adhérente considérée « membre actif collège 1 », la cotisation annuelle s'élève à 5 400 €. L'année 2026 étant une année de renouvellement de label, le complément de cotisation de 2 500 € attendu constitue une expression de la solidarité des Grands Sites par rapport au budget du Réseau et permet également de couvrir les actions et des dépenses externes spécifiques au moment des renouvellements de labels :

- Relations presse, agence de communication (communiqué de presse de renouvellement, revue de presse, publications réseaux sociaux..).
- Frais de déplacement pour la commission label (1 à 2 journées de visites sur site).
- Aide à la préparation et accompagnement lors de la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages (déplacement d'une délégation d'élus du Grand Site à Paris pour présenter et défendre le dossier de renouvellement devant cette commission).

Dans le cadre des démarches à mener pour le renouvellement du Label, il est nécessaire d'anticiper les mesures d'aménagement phares à inscrire au futur projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site. Pour que les grandes orientations de ces mesures phares envisagées correspondent bien aux attendus des dossiers de labellisation, nous sollicitons l'accompagnement du Réseau des Grands Sites de France, sous la forme d'une expertise qui permettra, avec les partenaires, de questionner les paysages concernés, d'envisager les possibilités d'aménagements et de retenir les principes d'intervention.

Les deux mesures phares identifiées sont d'une part la requalification de l'aire d'accueil de Roques Hautes, deuxième porte d'entrée du Grand Site de France par son nombre de visiteurs annuels, donnant accès à de vastes prairies en face sud de Sainte-Victoire, prisées des familles et des enseignants pour les sorties scolaires. La Métropole souhaite engager, avec le Département des Bouches-du-Rhône, une réflexion sur la problématique pluridisciplinaire de cet espace naturel sensible : accès en bus, stationnement, cheminement, réhabilitation du bâti présent, sauvegarde des vestiges de l'aqueduc romain de Saint-Antonin sur Bayon. La Métropole projette d'autre part de poursuivre la vaste opération de valorisation de l'ancien Canal du Verdon, débutée avec l'aménagement la réhabilitation d'une portion du canal et de ses ouvrages sur la commune de Peyrolles en Provence, avec la mise en valeur de l'aqueduc de Parrouvier datant du XIXème siècle. Un fois cristallisé, l'ouvrage serait mis en valeur par un sentier de découverte, qui passerait par le canal d'aménagée et cheminerait jusqu'à l'ancienne maison du gardien.

Cette expertise fera l'objet d'une convention avec le Réseau des Grands Sites de France pour la mise en œuvre de laquelle la Métropole s'acquittera d'une somme forfaitaire de 6 474 euros en remboursement d'une partie des frais spécifiques engagés par le Réseau des Grands Sites de France.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La circulaire NOR : DEVL1027436C du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites ;
- La décision ministérielle du 23 décembre 2019 relative au label Grand Site de France Concours Sainte-Victoire NOR : TREL1928266S accordant le renouvellement du label Grand Site de France à la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier métropolitain ;
- La délibération n° AGRI 007-8414/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant la mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site Concors Sainte-Victoire ;
- La délibération n° AGRI 002-10871/21/BM du Bureau de la Métropole du 16 décembre 2021 portant renouvellement de l'adhésion 2022 au Réseau des Grands Sites de France ;
- La délibération n° AGRI-006-13350/23/BM du Bureau de la Métropole du 16 mars 2023 portant renouvellement de l'adhésion 2023 au Réseau des Grands Sites de France ;
- La délibération n° AGRI-017-14976/23/BM du Bureau de la Métropole du 7 décembre 2023 portant renouvellement de l'adhésion 2024 au Réseau des Grands Sites de France ;
- La délibération n° AGRI-019-17303/25/BM du Bureau de la Métropole du 27 février 2025 portant renouvellement de l'adhésion au Réseau des Grands Sites de France et paiement de la cotisation 2025 ;
- La délibération n° AGRI-005-17595/25/BM du Bureau de la Métropole du 3 avril 2025 portant renouvellement du label Grand Site de France pour le Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la nécessité pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de renouveler son adhésion au Réseau des Grands Sites de France afin de disposer d'un appui technique et de compétences pluridisciplinaires en matière de préservation, de gestion et de mise en valeur des paysages remarquables du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire ;
- Que la préparation du troisième renouvellement de la labellisation Grand Site de France de Concors Sainte-Victoire tout au long de l'année 2026.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion à l'association du Réseau des Grands Sites de France pour l'année 2026, le paiement de la cotisation annuelle de 5 400 euros et de ses compléments de 2 500 euros en année de renouvellement de label ainsi que 6 474 euros d'expertise.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tous documents relatifs à la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal Métropolitain de l'exercice 2026, en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 76.

Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel », de la sous-politique « Littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement » et du programme « Patrimoine naturel, paysage et forêt » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8SITES ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER